

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



M A I R I E D E G U I P A V A S

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023**

**DELIBERATION 2023-04-22**

**OBJET : EGLISE SAINT PIERRE - SAINT PAUL – TRAVAUX DE RESTAURATION**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 06 avril 2023

Date d'affichage : 06 avril 2023

En exercice : 33  
Présents : 30  
Votants : 33

**Étaient présents** : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE  
Alain LAMOUR à Pierre BODART  
Régine SAINT-JAL à Isabelle BALEM

**Madame Catherine GUYADER a été nommée secrétaire de séance.**

## **EGLISE SAINT PIERRE - SAINT PAUL – TRAVAUX DE RESTAURATION**

En grande partie détruite après les bombardements de Brest en 1944, l'église Saint Pierre – Saint Paul est reconstruite en 1955 par l'architecte Yves Michel, qui conserve ou réutilise quelques éléments remarquables de l'ancien édifice – en particulier son porche du XVI<sup>ème</sup> siècle – et propose une nouvelle écriture architecturale axée sur la coexistence et la polychromie de matériaux traditionnels et contemporains (béton armé en structure et ciment brut, schiste sombre et pierre jaune de Logonna, ardoise épaisse de Sizun en couverture, bois, etc.). Les verrières en dalles de verre réalisées en 1986-1989 par Marie-Jo Guével modulent avec puissance la lumière intérieure de l'édifice.

L'église est inscrite aux monuments historiques en totalité depuis le 10 décembre 2018.

Des désordres étant observés, notamment en toiture, la commune de Guipavas a engagé une mission de programmation en vue des travaux de restauration de l'église Saint Pierre - Saint Paul. Cette mission de programmation d'un montant de 36 000 € TTC a été subventionnée par l'Etat par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 18 000 € et par le Département du Finistère à hauteur de 6 000 €.

La mission a été confiée à une équipe pluridisciplinaire composée comme suit :

- SARL CANDIO – LESAGE (mandataire) : M. Piotr CANDIO, architecte du patrimoine
- Agence Cap Culture - assistance à maîtrise d'ouvrage : Mme Marie Laure PICHON
- ECB Ingénierie – Bureau d'études techniques : M. Jean Michel ODIE
- Chroniques Conseil - Etude historique : M. Pol VENDEVILLE
- Itecdrone : M. Roderic KUNTZ
- Cabinet Briac BRAULT - Economiste

Parallèlement à cette mission, une réflexion sur la valorisation de l'édifice a été lancée. Pour ce faire, un groupe de travail, composé d'élus et techniciens, de bénévoles d'associations patrimoniales et de membres de la paroisse, s'est réuni pour faire émerger les idées de valorisation tant pour l'église que pour son environnement.

L'étude architecturale, ainsi que le bilan sanitaire détaillé de l'édifice remis par l'équipe Piotr CANDIO ont permis d'établir une priorisation des travaux de restauration à entreprendre dans les mois et années à venir. Les interventions nécessaires sont répertoriées comme suit :

- Travaux dits d'urgence concernant des interventions dans le clocher ainsi que la pose de filets visant à empêcher la chute des ardoises de toitures.
- Travaux à court terme concernant des interventions sur les structures béton, la charpente et la couverture, ainsi que le ravalement du clocher. Cette phase de travaux concerne plus particulièrement, le remplacement de la couverture (représentant une surface de 1 800m<sup>2</sup>) qui présente un état général mauvais ainsi que des décrochements sur l'ensemble de l'édifice.
- Travaux à moyen terme concernant des interventions sur les élévations extérieures, ainsi que les travaux de confortement des vitraux dont les grandes baies connaissent des déformations à la fois sur le plan vertical qu'horizontal. Un chantier expérimental sur une baie serait à mener durant la phase de travaux à court terme.

Au stade du programme, l'opération est estimée à 2 201 166 € HT (honoraires de maîtrise d'œuvre et travaux). L'enveloppe des travaux de restauration nécessaire est estimée à 2 024 166 € HT (tous corps d'état et en intégrant la plus-value liée à l'ardoise de Corrèze).

Pour mener à bien l'ensemble de ces interventions et optimiser les subventions des différents partenaires, les travaux se dérouleront par tranches et par phases s'échelonnant de 2023 à 2026 avec un plan de financement prévisionnel se structurant comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Financeurs	niveau de financement sollicité	€HT
Etat - DRAC	10%	202 416,60
Conseil régional	17,6%	356 253,22
Conseil départemental politique ordinaire	20% (dépenses subv DRAC) plafonné à 50 000€ glissant sur 3 ans	94 000,00
Conseil départemental Pacte Finistère 2030	volet 2	300 000,00
Fondation du patrimoine	souscription à lancer	50 000,00
Autofinancement - GUIPAVAS	54%	1 198 496,18
TOTAL € HT		2 201 166,00

Dès lors, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'APPROUVER le projet de restauration de l'église Saint Pierre - Saint Paul ;
- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- DE SOLLICITER les aides financières auprès de l'Etat – DRAC notamment, de la Région Bretagne et du Département du Finistère ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

P.J. : Synthèse du diagnostic

**Avis de la commission :**

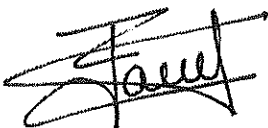
Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable


**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 14 AVRIL 2023

Le Maire,  
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,  
Catherine GUYADER



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900757-20230414-DEL20230422-DE